



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 230925-06)**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

*L'an deux mil vingt trois et le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY, Éric IRASTORZA Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Manu PORTET, Amaia ETCHELECOU, Alexandra BOUR	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire,	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AU BNSSA**

Monsieur le Maire informe que le SDIS en charge d'organiser la surveillances des baignades a connu cette année des difficultés de recrutement qui l'ont conduit à augmenter le temps de travail hebdomadaire des sauveteurs.

La saison estivale 2024 risque de voir cette pénurie accrue au regard de la mobilisation des CRS pour les Jeux Olympiques alors que ces derniers sont encore présents sur certaines plages de la Côte Basque.

C'est pourquoi afin d'anticiper cette difficulté Monsieur le Maire propose la mise en place d'une bourse au BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) sur la base du principe suivant : prise en charge financière de 90 % du coût du BNSSA et des PSE1 et 2 (formation premiers secours) pour les jeunes de Bidart prioritairement mais aussi des communes limitrophes âgés entre 18 et 25 ans sous réserve de s'engager à suivre la formation auprès du Bidart Océan Club et de se mettre à la disposition du SDIS64 durant 3 saisons estivales afin d'assurer la surveillance des baignades sur les plages de la commune.

Pour cette première édition il est proposé de prévoir un budget de 10 000€.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- ***valide le dispositif de bourse au BNSSA tel que présenté ci-dessus,***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ce dispositif.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le - 3 OCT. 2023  
et publication ou notification du - 4 OCT. 2023

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI